Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260428-2026042405-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

En exercice : **15**
Présents : 14
Votants : 15

Délibération n°20260424_05

L'an Deux Mille Vingt-six.
Le 24 avril
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
A la salle Bellevue, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026.
Etaient présents : M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, M. THOMAS Yannig, Mme SALAUN Corinne, M. PETILLON JACQUES, Mme LE SANN Camille, M. LE DU Stéphane, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, M. ALLAIN Mikaël, M. HUGUENIN Hervé, Mme PLOE Marine,
Absent : , M. HUGUENIN Alban,
Secrétaire de séance : LAZ Laura
Etaient également présents : EVENNOU Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

Objet : Subventions aux associations :

Sté Chasse St Germain	200 €
Pétanque Loisirs	200 €
A.P.E. de LAZ	1 000 €
Comité d'animation LAZ : Atelier Créatif	200 €
Judo club Châteauneuf	20 €
Voyages scolaires *	50 € (par séjour)
Jeunes agriculteurs	80 €
RÉS'AGRI	50 €
Solidarité Paysans	50 €
D.D.E.N. Châteauneuf-du-Faou	15 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles	50 €
Secours populaire	50 €
Secours catholique	50 €
Croix rouge	50 €
Rêves de clown	50 €
BZH MCC (garage associatif)	200 €

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260428-2026042405-DE

KREIZ JAZZ	300 €
La route de l'ardoise	30 €
La gourinoise contre le cancer	50 €
Ecole DIWAN	500 €
CIDF (centre information droit des femmes)	239 €
Agriculteurs de Bretagne	67.60 €

*Une enveloppe prévisionnelle de 500 € sera inscrite au budget pour les voyages scolaires.
La subvention pour les livres de noël jusque-là versé à l'OCCE de l'école sera versé à l'APE.

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres,

- Approuve le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus.
- Dit que le montant de ces subventions sera inscrit au budget 2026 sur le compte 65748.

Pour extrait certifié conforme à Laz le 24/04/2026.
Le Maire,
Erwan BRIAND

MAIRIE DE LAZ
29520

Le Maire certifie le caractère exécutoire
De la présente délibération compte tenu
De son affichage en mairie et sa réception en préfecture.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.